



ACTIVITÉS AÉRIENNES

La RAM accorde des facilités aux MRE

Royal Air Maroc (RAM), sous l'égide du ministère de l'Équipement et des transports, a convenu avec le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger (MCMRE) d'accorder des facilités de transport au profit des MRE, pour une offre totale de 40 000 sièges. En vertu de cette convention, la compagnie aérienne nationale accorde au profit de la communauté MRE des réductions tarifaires pour l'achat de billets effectués à l'avance, ainsi que des prix préférentiels pour l'achat de



La RAM mettra à la disposition des MRE des cartes de Fidélité Famille.

billets de groupes réalisé par des associations de MRE.

La convention, en vigueur jusqu'à décembre 2016, prévoit également la mise en place d'une carte de Fidélité Famille accordant une réduction de prix et des facilités de traitement d'excédent de bagages, ainsi qu'une carte privilèges pour les seniors retraités.

Concernant le volet culturel de la convention, la RAM offre des facilités de transport au profit des artistes pour leurs activités et programmes initiés par le MCMRE, ainsi qu'aux en-

fants et jeunes MRE participant aux séjours culturels et linguistiques organisés dans leur pays d'origine. La convention prévoit, entre autres, un appui pour les MRE en difficultés pour leur déplacement au Maroc, notamment pour ceux qui ne s'y sont pas rendus depuis une période de dix ans. Un quota annuel pour le rapatriement des dépouilles mortelles des personnes démunies après étude du dossier par l'ambassade et le ministère est également prévu. ♦

Ilham Lamrani Amine